

# CHARTRE DU RANDONNEUR

Pour le bon déroulement de nos randonnées, chacun doit faire preuve d'un minimum de discipline, en particulier :

- être à l'heure au point de départ annoncé par l'animateur ;
- être à jour de sa cotisation, entre autres pour des problèmes d'assurance ;
- être bien chaussé et porter des vêtements adaptés au climat du jour ;
- disposer de boissons et s'alimenter suffisamment avant le départ de la marche ;
- pratiquer le covoiturage autant que possible -> participation de 2€ pour les personnes ne prenant jamais leur voiture ;
- respecter le rythme donné par l'animateur de la marche et rester groupé ;
- lorsque l'on emprunte une route, respecter les consignes de sécurité indiquées par l'animateur, en particulier le côté de la route à emprunter ;
- ne rien cueillir ;
- ramasser ses déchets ;
- ne pas amener d'animaux.

**La marche est automatiquement annulée par l'animateur en cas d'alerte orange sur notre territoire (pluie, vent, chaleur, etc.).**

**L'animateur peut aussi être amené à annuler la marche en cas d'événements exceptionnels.**

Merci de votre compréhension